

place quand il en fut en possession (9). Un tel oubli ne se comprend pas vis-à-vis d'une famille qui se dépensait sans compter pour son service, et dont le chef venait de se faire tuer à trente-cinq ans, sur le champ de bataille d'Ardres.

Je me suis étendu sur ce démembrement considérable du domaine de nos sires, d'abord parce que M. de Laroche-Lacarelle n'en parle pas, et ensuite pour montrer par les faits qu'un tel désastre arriva moins par leur faute que par un concours fatal de circonstances, contre lequel le courage et l'habileté ne peuvent rien. Tout se réunit pour l'amener. Il fallut pour cela la déloyauté du comte de Savoie, qui refusa son aide, au moment décisif, au fils de ses plus fidèles alliés et parents, quand tout l'y obligeait ; il fallut l'intervention inopportune du roi de France, qui imposa la trêve, alors qu'Edouard était prêt pour la revanche ; il fallut ensuite la cession du Dauphiné, qui coupa court à toutes les revendications futures de notre sire, et lui imposa le fait accompli. Et pour couronner cet ensemble de circonstances malheureuses, il arriva qu'au moment de cet échange de terres entre le dauphin et le comte, la baronnie de Beaujeu avait à sa tête, non plus un homme qui aurait pu, avec ses droits, faire valoir ses services et ceux de ses ancêtres auprès du roi et du comte,

---

(9) La pièce qui constate cette remise temporaire de Châteauneuf est aujourd'hui perdue, mais elle se trouve inventoriée dans le *Procès-verbal pour la séparation des titres du Beaujolais*, sous ce titre : « Lettres de Philippe pour donner à Édouard de Beaujeu la ville et château de Châteauneuf, jusqu'à ce qu'Humbert, dauphin de Viennois lui eût rendu le château et châtellenie de Miribel » (Arch. nat. R4 927, f<sup>o</sup> 123). Quand Philippe posséda lui-même Miribel, il ne pensa plus à sa lettre de cession, trouvant sans doute que cette seigneurie, qui avait été bonne à recevoir, était aussi bonne à garder.